

Commune de Nogent-l'Artaud

<http://www.nogent-lartaud.fr/>



ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Bulletin d'information locale

Sept.2018 N°31

EDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais,

L'interdiction d'utiliser des désherbants chimiques, de la pluie, de la chaleur et chacun de s'étonner que l'herbe pousse pousse... Nos services techniques n'en finissent pas de tondre et voilà aussi que chacun voudrait avoir son devant d'habitation entretenu par la commune.

Que faut-il faire ? Certains l'entretiennent déjà et se plaignent que le voisin ne le fasse pas !

Quelles solutions s'offrent à nous ? J'en vois deux :

Soit la commune embauche pour le nettoyage et le désherbage devant les propriétés privées et la dépense nouvelle sera répercutée sur la taxe foncière sur les propriétés bâties à l'euro près. Bien évidemment ceux qui avaient le courage et le civisme d'entretenir le devant de leur résidence vont cesser de le faire puisqu'ils paient leurs impôts comme tout le monde !

Soit la commune incite les habitants à entretenir eux-même le devant de leur propriété et leur trottoir.

C'est cette dernière solution qui a été retenue. Un arrêté a été pris le 6 juillet 2018 en ce sens et j'invite chacun à le consulter sur le site internet de la commune.

Les baisses annuelles cumulées de 2014 à 2018 de la dotation globale de fonctionnement rapportée à celle de 2013 s'élèvent à 342.324€ et le produit de la fiscalité directe locale 2018 est en recul de 77.239€ par rapport à celui de 2014.

Nous devons prendre conscience que la commune ne pourra plus tout faire ni tout prendre en charge. La baisse des ressources est une réalité pour l'Etat, les communes et toutes les collectivités territoriales. Les citoyens doivent le comprendre et l'admettre. Désormais, il n'est plus possible de tout attendre de la collectivité. Il est grand temps que chacun se responsabilise.

En même temps que beaucoup exigent toujours plus de la société, le bénévolat se réduit comme peau de chagrin. Nous sommes au tournant d'un mode de vie.

En l'absence de responsables au comité des fêtes, la traditionnelle foire aux oignons est très incertaine. Certains s'en émeuvent, mais l'année passée, l'appel à bénévoles a été un fiasco et ce sont quelques uns et toujours les mêmes qui se chargent de la sécurité comme dernièrement lors du festival de la musique en Omois.

Rappelons que les consignes de sécurité de ces manifestations sont drastiques et doivent être entérinées par les services préfectoraux.

Il est regrettable que la pérennité de l'association Nog'en fête n'est pas été préservée par le conseil d'administration sortant.

Si des volontaires veulent s'atteler à la création d'un nouveau comité des fêtes, ils sont les bienvenus. Qu'ils se fassent connaître en mairie où ils trouveront toute l'aide nécessaire.

TOUS ENSEMBLE POUR NOGENT

Jeannine Van Landeghem

Maire de Nogent-l'Artaud

Ouverture de la chasse



Arrêté fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département de l'Aisne pour la campagne 2018-2019

La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée du 16 septembre 2018 au 28 février 2019.

Promeneurs, soyez vigilants.

ATTENTION AUX ZONOSES

Ce n'est pas légion mais la faune sauvage peut porter des maladies transmissibles à l'homme, dont les conséquences peuvent être graves au regard de la difficulté de les diagnostiquer rapidement. Dans tous les cas, s'il vous arrive d'être atteint par des symptômes, des grandes fatigues, des états fébriles, n'hésitez pas à préciser à votre médecin que vous avez été en contact avec la faune sauvage.

(source : fédération des chasseurs de l'Aisne)

Déjections canines et mégots dans les rues



Malgré la présence de « toutounettes » des déjections canines sont à déplorer sur l'espace public. La question se pose d'ailleurs de savoir s'il revient à la collectivité de prendre en charge ces « toutounettes » qui disparaissent sitôt mises

en place. La décision de prendre un chien est personnelle et doit être assumée par son propriétaire. Il en va de même pour les mégots qui jonchent les devantes des commerces : à chacun d'être responsable et de gérer leur ramassage.

Le décret 2015 337 du 25 mars 2015 aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritus sur la voie publique. Ils sont désormais punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 3e classe, soit 450 euros.

Nous faisons appel à la civilité de chacun pour que notre village reste propre.

Nettoyage des trottoirs

Contrairement aux idées reçues, le nettoyage des trottoirs n'incombe pas à la commune.

L'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au Maire de veiller à «garantir la sûreté et la commodité du passage».

Tout au long de l'année, les propriétaires doivent assurer le balayage, le fauchage des mauvaises herbes, le taillage des haies au droit de leur propriété, le déneigement de leur trottoir. Chaque habitant doit participer à cet effort en maintenant son trottoir et son caniveau propres sur toute sa largeur.

Toute négligence est susceptible d'entraîner la responsabilité du propriétaire d'une maison individuelle ou du syndic de l'immeuble (Code Civil).

Un arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies communales a été pris le 6 juillet 2018 et est consultable sur le site internet de la commune. (Rubrique arrêtés municipaux)

Rappel stationnement sur espaces verts

L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits et gênants sur les pelouses, plantations et/ou tout autre espace vert : voir l'arrêté 2015/37 du 25 septembre 2015.

Liste électorale.

Il est important de se faire connaître pour inscription sur la liste électorale de Nogent-l'Artaud. Jeunes et nouveaux Nogentais soyez les bienvenus à la mairie; voter est un droit mais aussi un devoir.

Pour pouvoir voter en 2019, il faut avoir fait la démarche avant le 31 décembre 2018.

Permanence du conseiller régional

Dans le cadre de son mandat régional, Monsieur Dominique MOYSE tiendra une permanence à la mairie de Nogent-l'Artaud le vendredi 26 octobre de 17h à 19h

Il sera là pour mieux faire connaître les dispositifs régionaux et rencontrer les personnes susceptibles d'avoir besoin d'accompagnement.

Musique en Omois

Malgré la présence d'un orage qui s'est terminé à temps chacun a pu apprécier la musique et les chants jusque tard dans la soirée. L'organisation de cet événement a été exemplaire : nous remercions Céline Larose responsable du festival « musique en Omois », les associations nogentaises USA FC et la nonogentaise, ainsi que les bénévoles chargés de la sécurité.



Recensement dans la commune

Le recensement des ménages aura lieu dans notre commune du 17 janvier au 16 février 2019. Nous demandons à tous de bien accueillir les préposés à cette demande de l'INSEE. Un affichage papier et sur l'écran municipal vous préviendront des modalités de ce recensement. Cette année le recensement en ligne sera possible par internet et permettra de limiter le déplacement des agents recenseurs et de baisser les coûts.

Travaux dans Nogent

Les travaux dans l'impasse de Kérouartz ont débuté mi-août.

La partie « assainissement et eau pluviale » est terminée, et à ce jour sont en cours les travaux sur le réseau d'eau potable. Suivront les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique et enfin se termineront par le revêtement final de la chaussée.

Les fouilles archéologiques sont actuellement en cours sur le terrain destiné au futur groupe scolaire dont les travaux de construction commenceront en 2019.

Avec en plus le développement de la fibre, tous les quartiers de la commune sont concernés par les travaux divers et nous sommes désolés des gênes occasionnées.

La rentrée déjà !

Aide communale aux devoirs

La mairie de Nogent l'Artaud propose une aide aux devoirs gratuite pour les enfants de la commune du CP au CM2 le mercredi au 1er étage de la bibliothèque.

Renseignez-vous et inscrivez-vous.

Enfants et bénévoles seront les bienvenus.



La rentrée de nos écoliers

Fin des vacances pour nos bambins !

Nogent-l'Artaud compte 231 enfants cette année pour la rentrée.

Tout s'est bien passé : les enfants ont retrouvé le chemin de l'école et leurs camarades avec plaisir.

Cours informatique

Les cours informatiques ont repris et sont toujours donnés dans la salle du foyer rural, aux Longs Prés, tous les vendredis vers 14 h.

Repas des personnes âgées 65 ans et plus

Il aura lieu le samedi 1^{er} décembre 2018.

Venez nombreux pour un bon moment de détente.

Voir bulletin d'inscription ci-joint.



Journées du patrimoine

Les journées du patrimoine ont eu lieu les 15 et 16 septembre 2018

Temps magnifique et visites en continu ont marqué les deux journées du patrimoine.



Cérémonie de la libération de la Libération de Nogent

Dépôt de gerbe, allocutions de Madame Denise Marquis, présidente des anciens combattants, et d'André Hourdry, premier adjoint... La cérémonie du 74^{ème} anniversaire de la Libération de Nogent-l'Artaud a eu lieu dimanche 26 août à 18h 30 au Carrefour de la Libération. Le souvenir des troupes alliées de l'armée Patton qui sont arrivées dans le bourg, venant de Rebaix, a été évoqué. Les Américains avaient pris la direction de Chézy-sur-Marne conseillés par Mme Papuchon, une institutrice parlant anglais.

Société musicale et de concert

L'ensemble instrumental recherche musicien amateur pratiquant violon, violoncelle, guitare classique, mandoline, contrebasse. Autre instrument possible. Se renseigner à SMC : 03.23.7013.35 ou à famillehoinant@orange.fr.



Gym



Venez découvrir toutes nos activités à la salle des Longs Prés à Nogent l'Artaud du lundi au vendredi.

Tarifs pour l'année donnant accès à toutes les activités : 85 euros pour les adultes, 70 euros pour les ados et 60 euros pour les enfants

Renseignement au 06 84 69 31 98 ou 03 23 70 05 67 .

mail : nogengym@gmail.com"

les activités proposées :

lundi et vendredi de 11h à 12h GYM DOUCE

lundi 19h à 20h STEP

lundi 20h à 21h STRETCHING

mardi 17h45 à 18h30 et 18h30 à 19h15 COURS ENFANTS

mardi 19h30 à 20h30 RENFORCEMENT MUSCULAIRE

mercredi 18h15 à 19h ZUMBA ADO

mercredi 19h à 20 h et 20h à 21h ZUMBA ADULTES

jeudi 19h à 20h PILATES ou RENFORCEMENT MUSCULAIRE

jeudi 20h30 à 22h DANSE COUNTRY

Judo

Inscriptions de la saison 2018 à la salle des Longs Prés.

adresse internet = www.judoclubomois.com

téléphone = 06 74 28 34 25

Boxe

Toujours au foyer rural.

Mardi de 18h30 à 20h 30 pour les 9/14 ans

Jeudi de 19h 30 à 21h pour les 15 ans et plus

Renseignement auprès de M. Akim AIT MOUHOUB

(rocastel.boxe@hotmail.fr) téléphone = 06 76 94 40 13

Tennis de table

Le tennis de table a repris aux heures habituelles aux Longs Prés depuis le 3 septembre 2018.

Pour vous inscrire contactez Monsieur TROCME Jean Claude

au numéro de téléphone = 03 64 13 10 79



La Mascara

Depuis sa naissance en 1974, le Théâtre de la Mascara propose ses créations à un public très large :

L'élaboration de projets avec des personnes, des équipes désireuses de partager le plaisir d'être spectateur, conduit notre travail.

Si vous ressentez « une envie de théâtre » contactez-nous.

Nous nous ferons une joie d'examiner avec vous l'organisation d'une ou de plusieurs représentations, de vous présenter nos réalisations, de vous informer sur les manifestations à venir.

Contacts - Réservations : mascara@la-mascara.fr Tél : 03.23.70.07.68

Renseignements sur : www.la-mascara.fr

Carrefour des Associations

Le carrefour des associations a eu lieu le 8 septembre à la salle des Longs Prés de 10h à 18h 00. Beau temps mais baisse de fréquentation à cause vraisemblablement des vendanges.

Merci aux associations et à leur bénévoles présents ce jour là.



Renseignements Pratiques

Mairie : Tél. 03 23 70 01 18
mail = mairie.nogent.lartaud@wanadoo.fr
Secrétariat ouvert (en dehors des vacances scolaires):
du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h
et vendredi après-midi de 14h à 17h
Pendant les vacances scolaires
Du lundi au vendredi de 10h à 12h.
Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Trésorerie de Charly-sur-Marne 03 23 82 00 68
Tous les matins du lundi au vendredi sauf le mercredi

Médiathèque Municipale : 03 23 70 67 91
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30
le samedi de 10h à 12h
(sauf août)

Écoles :
• Rue Ernest Vallée 03 23 70 11 57
• Rue des Écoles (classes enfantines) 03 23 70 12 80

Masseur-kinesithérapeute
Mme RUFIN Véronique 03 23 70 02 26
34 Grande Rue 06.86.87.59.74

Infirmières :
Mme Moulut Marie Christine 06 87 22 16 74
2 rue de l'Arquebuse
Mme DUFLOT Corinne 03 23 71 39 07
2 rue de l'Arquebuse
Madame CHAVENON Natacha 06.16.68.49.71
Madame SCHRANTZ Stéphanie 06.81.32.92.97
12 impasse du Village
Cabinet infirmier Crysipin MABI F. 06.52.05.12.03
17 La Ferotterie 03 23 85 29 55

Sage-femme
Mme GUEDON Pauline (sur RDV) 06 64 36 31 17
2 rue de l'Arquebuse

EHPAD (Château de la Source)
7 rue Porteneuve 02310 Nogent-l'Artaud
Téléphone 03 23 84 90 80
Fax 03 23 84 90 81

Centre hospitalier Château-Thierry 03 23 69 66 00

Pharmacie : Mme BARON 03 23 70 02 54

Gynécologie-Maternité 03 23 69 66 46
Consultation des nourrissons
4e lundi de chaque mois, l'après-midi, Mairie

La Poste : 03 23 70 02 49
Du lundi au vendredi: 9h à 12h
fermé le samedi toute la journée et le 3ème jeudi du mois
Heures de levées du courrier :
du LUNDI au VENDREDI : 15H, le SAMEDI 12H

Destructions d'insectes
M. Julien LEFEVRE
Association APICULA 02 Verdilly : 06 10 98 85 94

La déchèterie intercommunale
Les horaires du 15/10/2018 au 14/04/2019
- le lundi de 14h00 à 17h00
- le mercredi de 9h00 à 12h00
- le vendredi de 14h00 à 17h00
- le samedi de 9h00 à 17h00

Adresse internet =
<http://www.communaute-charlysurmarne.fr/-Decheterie-pour-les-particuliers->
Se présenter au plus tard dix minutes avant la fermeture.
La déchèterie n'est pas accessible les jours fériés, l'accès est réglementé par carte personnelle.
Communauté de Communes du Canton de CHARLY
03 23 82 24 69

EN CAS D'URGENCE :
Police secours (17)
Pompiers (18) 03 23 82 00 18
Samu (15) 03 23 82 00 15
Gendarmerie 03 23 70 78 17
Sécurité GAZ 08 00 47 33 33

E.D.F — G.D.F.
Adresse internet =
<https://particulier.edf.fr/fr/accueil.html>
Votre contact dépannage 24h/24
Tél. : 09 72 67 50 02

VEOLIA
Accueil local : Rue Gustave Eiffel 02400 Château-Thierry
Du lundi - vendredi 8h - 12 h / 13h30-17h30
Téléphone (appel non surtaxé) 09 69 36 72 61

Curé de la paroisse
Abbé Thierry GARD 03 23 82 05 86

Assistante Sociale : 03 23 83 85 00
Mairie de 13 h 30 à 16 h tous les lundis sauf le 3ème du mois

Mission locale 03 23 84 23 23

Tribunal d'Instance de Soissons
Ouverture au public = lundi et vendredi de 8h30 à 12h00
Mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Service de la Nationalité = mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Médiation : CeMRAD
11 place d'Aguesseau CS 90331 80003 Amiens Cedex 1
Tél. 03 22 82 08 94
www.mediation-cemrad.fr - contact@mediation-cemrad.fr

Gare S.N.C.F. : (sous réserve) 3635
Du lundi au vendredi: de 6h 30 à 13h 55
Fermé le samedi
Dimanche et jours fériés: de 12h 50 à 17 h 45

Service des cars :
Informations 08 10 75 00 00

SAUR Dépannage 01 77 78 80 09